

Le mythe du nombre de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie en France

« Combien y a-t-il de chiens de première et deuxième catégorie en France » ? Combien de fois ai-je pu donc lire ou entendre cette question.

La seule réponse valable à apporter est :

« personne ne le sait, c'est impossible à dire précisément » !

Au lieu de cela, j'ai, depuis maintenant 9 ans que je travaille assidument sur le sujet des chiens dits « dangereux », lu et entendu tout et n'importe quoi !

En ayant assez, et bien que l'exercice de donner une estimation réaliste soit particulièrement difficile, j'ai décidé de me lancer.

Après avoir fait le point des différentes estimations connues, le présent article a pour objet de livrer une estimation réfléchie, argumentée et vraisemblablement assez proche de la réalité.

1° - Préambule sur ce que sont chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

1.1 - Les chiens de 2^{ème} catégorie

Les chiens de 2^{ème} catégorie sont les chiens dits « de garde ou de défense » (dénomination au passage largement fantaisiste).

Ils appartiennent aux trois races suivantes :

- american staffordshire terrier,
- rottweiler,
- tosa.

Par « appartiennent à une race », il faut entendre « inscrits à un livre généalogique ». Cela veut dire que leurs naissances sont très précisément enregistrées et que l'on en connaît parfaitement le décompte.

Ainsi, à titre d'exemple, en 2007 ont été inscrits au Livre des Origines Français :

- 6.159 american staffordshire terrier ;
- 3.361 rottweiler ;
- 31 tosa.

A ces chiens bien identifiés, il faut ajouter les Rottweiler dits "non LOF", c'est-à-dire qu'ils ne sont pas inscrits au LOF (leur nombre ne peut donc être en soi connu) mais présentent les caractéristiques morphologiques du rottweiler. L'on verra plus loin que l'on peut se faire une idée de leur nombre.

1.2 - Les chiens de 1^{ère} catégorie

Là, l'exercice se complique !

Ces chiens dits « d'attaque » sont ceux qui, sans être inscrits à un livre généalogique, sont « assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races » american staffordshire terrier, mastiff ou tosa. Ils ressemblent à ces chiens mais ne sont pas inscrits à un livre généalogique en fait !

Au passage, le lecteur quelque peu assidu, pourra s'étonner qu'un american staffordshire terrier voit ses « aptitudes » évoluer suivant qu'il est ou non inscrit à un livre généalogique : il passe de « chien de garde et de défense » à « chien d'attaque » !

Par définition, le nombre de ces chiens est donc difficile à connaître puisque leurs naissances ne sont pas suivies.

2° - Les chiffres « au doigt mouillé »

C'est dans ce contexte de quantification difficile que les hommes politiques ou les ministères se sont à de nombreuses reprises prononcés au gré des projets de lois.

En 1997, genèse de la loi sur les chiens dits « dangereux », le rapport de Georges Sarre faisait état de 40.000 pitbulls en France.

D'autres chiffres circulaient parallèlement, estimant le nombre de chiens dits « dangereux » de 4.000 à 400.000 !

Le 19 septembre 2006, christian ESTROSI, lors des débats sur le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance, faisait état de 142.000 chiens dits dangereux déclarés (dont 18.000 de 1^{ère} catégorie) et estimait à 260.000 le nombre de chiens de 1^{ère} catégorie non déclarés, soit selon lui, un total d'environ 400.000 chiens dits « dangereux ».

En décembre 2006, les services du ministère de l'Agriculture estimaient le nombre de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie à 600.000.

Le 24 octobre 2007, dans son rapport, le sénateur Dominique BRAYE citait les mêmes services du Ministère de l'Agriculture qui estimaient alors le nombre de chiens de 1^{ère} catégorie à 270.000 et à 410.000 les chiens de 2^{ème} catégorie, soit un total de 680.000 chiens dits « dangereux ».

Pour la forme, il est à ce stade intéressant de se pencher sur le calcul établi par le Ministère de l'Agriculture pour aboutir à ces chiffres¹.

Le Ministère affiche ainsi allègrement, pour les chiens de 2^{ème} catégorie, le décompte suivant effectué au 1^{er} janvier 2006 :

- 90.000 american staffordshire terrier inscrits au LOF ;
- 200 tosa inscrits au LOF ;
- 80.000 rottweiler inscrits au LOF ;
- 240.000 rottweiler non inscrits au LOF ;

soit effectivement un total de 410.200 chiens de 2^{ème} catégorie...

Le hic c'est que, au 1^{er} janvier 2006, il est très facile de dénombrer le nombre **REEL** d'american staffordshire terrier puisqu'ils sont tous inscrits sur le livre généalogique : depuis 1987 (année d'ouverture du livre), il y a eu 37.975 inscriptions !

Ces chiens ne vivant pas non plus 20 ans (!), il convient donc, si l'on veut donner un chiffre sérieux, de prendre les naissances sur les 10 dernières années, soit 36.458... sans compter les euthanasies...

Le Ministère a donc gonflé artificiellement le nombre d'american staffordshire terrier de ... 146 % !!!

Le reste est à l'avenant !

Vous le comprenez, tout ceci n'est pas sérieux ! Et cela explique pourquoi, assez étrangement, l'estimation officielle du nombre de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie augmente toujours au moment où un projet de loi les concerne...

¹ Ces détails figurent, notamment, en annexe 3 au rapport du 24/10/2007 établi par le sénateur COURTOIS

2° - Vers une estimation réaliste :

2.1 - Le nombre de chiens déclarés

Au 31 décembre 2006, le Ministère de l'Intérieur recensait 151.751 déclarations chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Il estimait qu'ils seraient 182.000 au 31 décembre 2007.

	Chiens 1 ^{ère} catégorie	Chiens 2 ^{ème} catégorie	TOTAL
Nombre de chiens d'attaque et de défense déclarés au 31 décembre 2006	18 692	133 059	151 751
Estimations au 31 décembre 2007	22 000	160 000	182 000

Est-ce à dire que c'était à l'époque le nombre exact de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sur le territoire national ? A l'évidence non, puisqu'il est clair que l'ensemble des propriétaires ne respecte pas nécessairement la loi !

2.2 - Quel est donc le nombre de chiens dits dangereux ?

Afin d'obtenir une estimation la plus réaliste possible du nombre de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie en France, j'ai envisagé deux méthodes.

2.2.1 - La population estimée selon le taux d'infractions à la déclaration en mairie constatées

L'examen du rapport d'évaluation de la loi de 1999 (paru en 2007 alors qu'il était prévu en 2001 !) permet de calculer le taux d'infractions à la déclaration en mairie constatées pour les années 2000 à 2003 :

Année	Taux
2000	39,78 %
2001	18,96 %
2002	8,23 %
2003	5,19 %

Les chiffres ne sont pas disponibles pour les années suivantes, le Ministère de l'Intérieur n'ayant plus jugé utile de suivre ces indicateurs.

Deux hypothèses expliquent cette baisse : soit les propriétaires sont devenus au fur et à mesure plus respectueux de la loi, soit les forces de l'Ordre sont devenues au fur et à mesure moins « regardantes » sur cette infraction.

Si l'on prend en compte le taux d'infraction le plus fort (40 %), on peut donc estimer le nombre de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie à 303.000 chiens (182.000 chiens vaut 60 %, donc 303.000 vaut 100 %).

Ce chiffre est-il fiable ? Oui, si on considère que toutes les infractions ont été constatées... mais ce n'est pas satisfaisant. Allons plus loin...

2.2.2 - La population estimée selon le nombre de naissances annuelles et le taux de production de chiens non LOF

Un étudiant chercheur a mené en 2008 une étude pour la Société Centrale Canine afin d'estimer le nombre de chiens de races par rapport à la population totale de chiens estimée en France (8 à 9 millions de chiens).

Il a donc calculé la population de chaque race à partir du nombre de naissances (= d'inscriptions au LOF) en prenant en compte une longévité moyenne de 10 ans.

Il obtient notamment les résultats suivants :

- Rottweiler : 52.219
- Tosa : 168
- Amstaff : 41387

soit 93.774 chiens sur un total de 1.624.133 chiens de race (soit 5,77 %)².

L'on en déduit que le nombre de chiens de race représente environ 18 à 20 % du nombre total de chiens en France (estimé à 8 ou 9 millions) soit un rapport de 1 à 5. C'est par ailleurs conforme aux estimations existantes par ailleurs.

A partir de là, on peut donc extrapoler le nombre de rottweilers non LOF raisonnablement à 52.219×4 soit environ 200.000.

Cela conduit donc à une estimation relativement fiable du nombre de chiens de 2^{ème} catégorie à environ 293.000.

Pour estimer le nombre de chiens de 1^{ère} catégorie, l'on peut tout aussi raisonnablement penser qu'il correspond au ratio chiens de 1^{ère} catégorie déclarés / chiens de 2^{ème} catégorie déclarés.

Ce ratio étant égal à 13,75 % ($22.000 / 160.000$), l'estimation de chiens de 1^{ère} catégorie est donc d'environ 40.000 ($293.000 \times 13,75 \%$).

Ce qui porte l'estimation du total de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie actuellement en France à environ 330.000 chiens, soit 3 à 4 % de la population nationale.

Pour être exhaustif dans le raisonnement, l'on pourra utilement retrancher le nombre d'euthanasies de chiens de 1^{ère} catégorie reconnues par le Ministère de l'Intérieur dans le rapport d'évaluation de la loi de 1999... sans même parler de celles des chiens de 2^{ème} catégorie...

² Etude Grégoire LEROY, étudiant chercheur Agroparistech publiée dans le moniteur de la cynophilie française n° 139 – 1T2008